

# Sicoval

# info

MARS. 03

n° 20

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD-EST TOULOUSAIN



6

Budget 2003 :  
priorité à l'emploi,  
à l'économie et  
aux transports



11

Un réseau de  
taxis-bus et de  
navettes sur le  
Sicoval



14

Lauzerville, la  
36<sup>e</sup> commune  
du Sicoval

dossier

## Développement durable :

le rendez-vous à noter sur votre « Agenda 21 »



V.L.



Le développement durable est le développement qui satisfait nos besoins sans priver les générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

« 21 » comme XXI<sup>e</sup> siècle. Désormais, nous avons tous rendez-vous avec le développement durable. Le Sicoval s'engage résolument dans cette démarche pionnière pour préparer, avec vous, l'avenir de nos enfants. Nous ne pourrions pas dire : « Nous ne savons pas ! ».

# Développement durable :

## le rendez-vous à noter sur votre « Agenda 21 »

« **Le développement durable ?** C'est faire en sorte que le développement économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement », affirme Bertrand Avignon, résidant à Baziège. A Labastide-Beauvoir, Nelly Huon y voit « une approche autour du développement de l'emploi. Mais je ne pourrais pas bien la définir ». Rien d'exceptionnel dans ces réponses. Comme le rappelle Marie-Françoise Mendez, vice-présidente du Conseil Régional en charge de l'environnement : « En 2000, une enquête de l'Institut Français de l'Environnement sur le Développement Durable révélait que bien peu de personnes pouvaient en donner une définition exacte. » Pourtant ce sujet nous concerne tous. Le Forum social mondial de Porto Alegre au Brésil vient de nous le rappeler. Fin janvier, il a accueilli 120 000 personnes venant de plus de 120 pays. Toutes ont un même objectif : construire un « autre monde possible » en opposition à l'hégémonie néolibérale. L'enjeu du développement durable consiste à assurer un développement économique,

P. Dumas



**François-Régis Valette**  
Président du Sicoval

« Il y a urgence. L'agglomération toulousaine attire 12 000 personnes de plus chaque année. Nous devons concilier l'accueil de ces populations (logement, emploi, services publics, transports,...) avec la protection de l'environnement et la préservation de notre cadre de vie. »

socio-culturel, respectueux de l'environnement et des êtres humains pour préserver les besoins des générations futures et toutes les formes de vie, avec un souci d'équité entre les régions du globe et dans l'aménagement du territoire. « Les ressources de notre planète ne sont pas inépuisables. Nous devons impérativement

# Histoire & préhistoire

- 1972 : Rapport Meadow et conférence de Stockholm qui posent les 3 idées fondatrices du développement durable : équilibre à l'échelle mondiale, utilisation judicieuse des ressources, mise en relation des notions d'environnement et de développement.
- 1987 : Le rapport Brutland donne au développement durable sa définition.
- 1992 : Conférence internationale sur l'environnement et le développement « Sommet de la Terre », à Rio de Janeiro. La Charte de Rio est signée par 173 Etats. Parmi les textes figure celui de l'« Agenda 21 », véritable plan d'actions mondial pour un développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle. Il incite les collectivités à la rédaction à leur tour d'« Agendas 21 locaux ».
- 1999 : Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999.
- 2002 : Les 11 et 12 mars 2002, le Conseil Régional Midi-Pyrénées organise les Assises Nationales du Développement Durable à Toulouse.

La Charte d'aménagement du Sicoval réserve 60% du territoire aux espaces naturels et agricoles et 20% pour les projets des générations futures.



## Sites Web pour plus d'infos :

- Comité français pour l'environnement et le développement durable : <http://www.comite21.org/>
- Le Conseil Régional : [www.cr-mip.fr/fr/htm/mission/pays.htm](http://www.cr-mip.fr/fr/htm/mission/pays.htm)
- Institut français de l'environnement : <http://www.ifen.fr/>
- L'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées : <http://www.arpe-mip.com/content.htm>



P. Dumas

« Nous sommes engagés dans la voie du développement durable via notamment des actions de sensibilisation auprès des collectivités et des entreprises. L'« Agenda 21 » constitue une opportunité pour les habitants de dire ce qu'ils pensent de leur territoire. »

**Marie-Françoise Mendez,**  
Vice-présidente du Conseil Régional en charge de l'environnement.

*en prendre conscience* », rappelle François-Régis Valette, Président du Sicoval. Sept ans après Rio, la loi française d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, reconnaît le développement durable comme un objectif avec notamment les « Agendas 21 » locaux (Art. 25 II). Il s'agit de programmes d'actions réalisés par une collectivité (ville, agglomération...) en concertation avec les acteurs du territoire. Ils portent sur tous les aspects de la vie locale - économie, environnement, socio-culturel - et fixe des objectifs. « L'Agenda 21 est une méthode d'aide à la réalisation de projets. Il permet de ne plus avoir une approche isolée mais globale des problèmes. Par exemple, les plans d'urbanisme prendront en compte la dimension spatiale et temporelle mais aussi énergétique : les éclairages, l'assainissement, la desserte des sites par les transports collectifs », explique Françoise Emery, vice-présidente du Sicoval déléguée à l'environnement et membre du comité de pilotage en charge de l'« Agenda 21 ».

## Un programme d'actions qui n'a rien de technocratique.

Outre les régions Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France, quelques collectivités de la région Midi-Pyrénées sont passées à l'action : Pamiers, Saint-Orens, la communauté d'agglomération du Grand Rodez, les communautés de communes de Barbazan et de Mauvezin ou encore le Sicoval. La ville de Pamiers a mis en place « La cantine de terroir ». Les plats sont préparés à partir de produits frais de saison uniquement, labellisés bio ou issus d'une agriculture raisonnée. De son côté Auch travaille à la définition d'un schéma directeur relatif à son patrimoine arboré : diagnostic, entretien, renouvellement des espèces... Le développement durable, c'est aussi le projet ENVIE (Entreprise Nouvelle Vers l'Insertion Economique). Emmaüs récupère et recycle les appareils ménagers d'occasion et en assure la dépollution. Et bien d'autres encore. Dès 2001, les élus du Sicoval ont donc pris la décision d'engager le territoire dans cette démarche. En octobre

## Quelques actions du Sicoval...

La Charte d'aménagement du territoire : dès 1993 elle garantit un bon équilibre entre développement économique et respect de l'environnement.

Le Programme Rivières : réhabilitation des rivières, protection de la faune et de la flore et prévention des inondations.

Gestion des déchets : collecte, traitement et valorisation.

Le logement : depuis janvier dernier lancement d'un Programme Local de l'Habitat.

L'agriculture périurbaine : mesures agro-environnementales, soutien à l'installation de jeunes agriculteurs...

Soutien à l'emploi : Service emploi, Base d'Accueil Interactive pour l'Emploi, Plan Local d'Insertion pour l'Emploi...

V. L.



D. R.



P. Dumas



D. R.



## Points de vue,

« Le développement durable est le contraire du cloisonnement et de l'égoïsme. C'est le partage, la création de nouveaux liens sociaux, la proximité. Une nouvelle vision des relations. »

**Jean Claude Conjard**, président de l'Adepes (Association pour le développement et la promotion de l'économie solidaire) à Ramonville-Saint-Agne.

« Je suis inquiète pour notre avenir. Il faut aller dans le sens du progrès à condition qu'il ne dégrade pas la nature. Le développement durable devrait nous permettre d'anticiper et de réfléchir aux conséquences de nos actes pour les générations futures. »

**Angeline Maestrello**, habitante de Belberaud. Enseignante.

« Depuis 1996, nos déchets sont récupérés. Nous payons près de 8 000 euros par an pour cela mais il était de ma responsabilité de prendre des mesures pour ne pas polluer. Je suis aussi un citoyen avec des enfants... »

**Jean Barré**, Pdg de l'imprimerie Delort et du studio graphique Ogham à Castanet-Tolosan.

2002, ils ont fait réaliser un « *Diagnostic global de développement durable* » avec le soutien financier (à hauteur de 70%) du Conseil Régional Midi-Pyrénées. Ecologie, environnement, énergie, aménagement, économie, culture et société, gouvernance et services de la collectivité territoriale ont été étudiés. Près de 900 questions ont été posées aux acteurs de la collectivité. « *Il s'agissait de faire un état des lieux, une évaluation de notre action, préalable nécessaire à l'affirmation de notre projet en prenant désormais en compte les exi-*

*gences d'un véritable développement durable* », explique François-Régis Valette. Le diagnostic a permis d'identifier des actions existantes qui s'inscrivent déjà dans une démarche de développement durable : « *Comme Monsieur Jourdain, nous en faisons déjà sans réellement le savoir. Rappelons que dès 1993, nous avons adopté une Charte d'aménagement du territoire qui garantissait un bon équilibre entre développement économique et respect de l'environnement* », précise le Président. Le diagnostic a également mis en avant une vision très « *high-tech* » du tissu économique. Les préoccupations des élus intégreront donc davantage à l'avenir les entreprises artisanales.

### L'Agenda 21 : une opportunité de gagner en proximité avec la population

Le 29 mars prochain, le diagnostic sera présenté aux élus et personnels des communes. Il est déjà consultable par tous au siège du Sicoval. « *L'Agenda 21 nécessite une implication effective des élus et des services. Nous avons conscience que ceci demande de l'énergie. Mais l'Agenda 21 constitue une formidable opportunité d'évaluer ses actions et de gagner en proximité avec la population* » souligne Françoise Emery. Un « *Conseil de développement* », constitué de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, doit être constitué. Il sera consulté sur l'élaboration et le suivi du projet du Sicoval. Ce n'est que le début d'une longue démarche à mener ensemble. « *L'Agenda 21 ne peut réussir que si chaque citoyen en devient un véritable acteur* », conclut Françoise Emery. ●



V. Laratta

Le Programme Local de l'Habitat vise à développer un habitat diversifié et de qualité